

Bulletin d'histoire politique

Historique de l'appui à l'indépendance politique du Québec par le mouvement syndical

Jacques Rouillard



Volume 20, Number 3, Spring 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056202ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056202ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rouillard, J. (2012). Historique de l'appui à l'indépendance politique du Québec par le mouvement syndical. *Bulletin d'histoire politique*, 20(3), 103–123.
<https://doi.org/10.7202/1056202ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Historique de l'appui à l'indépendance politique du Québec par le mouvement syndical

JACQUES ROUILLARD
Département d'histoire
Université de Montréal

À l'exception des organisations strictement nationalistes, le mouvement syndical est certainement l'organisation sociale qui a donné l'appui le plus significatif à la souveraineté du Québec. Fort de près d'un million de syndiqués en 1985 avec des ressources matérielles et humaines importantes et des structures d'intervention publique à travers toute la province, les principales centrales syndicales ont contribué énormément à faire prendre conscience de l'option souverainiste parmi leurs membres et la population en général. Pour qui connaît tant soit peu le syndicalisme, il était inévitable qu'elles prennent position sur la souveraineté politique du Québec comme elles le font sur tous les grands enjeux sociaux et politiques du Québec depuis le début du XX^e siècle. Elles articulent un projet global de société depuis longtemps, qui les amène à se prononcer sur un très vaste éventail d'aspects de la vie en société.

Comme on le verra, leur prise de position par rapport au nationalisme canadien-français a fortement évolué au cours des décennies selon la représentation que les Franco-québécois se sont donné de la nation et des rapports à entretenir avec le Canada anglais. Toujours cependant, comme nous le verrons, elles ont subordonné leur orientation à la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses salariés¹.

Sous le signe du nationalisme canadien

Jusqu'aux années 1960, le point de vue syndical s'exprime à travers deux grands courants syndicaux, les instances des syndicats internationaux venus des États-Unis, qui dominent le mouvement syndical, et les syndicats catholiques qui forment une centrale en 1921 sous le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC).

Sur le plan économique, les syndicats internationaux au Québec défendent une appartenance continentale parce qu'elle renforce leur pouvoir lors de la négociation de conventions collectives avec les employeurs. Mais au niveau politique, ils articulent, jusqu'à la Révolution tranquille, un nationalisme canadien tourné vers le gouvernement fédéral, niveau de gouvernement plus réceptif que celui du Québec à leurs doléances². Ils ne s'inquiètent pas de la défense de l'autonomie provinciale pour implanter, par exemple, des mesures de protection sociale ou protéger le droit des travailleurs en matière de relations de travail même si ces juridictions relèvent du champ de compétence du Québec. En général, ils sont très méfiants à l'endroit du nationalisme canadien-français jusqu'à la Révolution tranquille parce qu'il est associé à une vision conservatrice du développement social et qu'il a provoqué la naissance de syndicats catholiques pour faire échec à leur expansion au Québec.

Pour leur part, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les syndicats catholiques partagent également une vision pancanadienne du nationalisme³. Nés sous l'influence du clergé catholique, ils n'ont jamais voulu limiter leur expansion aux seuls francophones ou aux frontières du Québec. Des motifs religieux ont présidé à leur fondation et non des raisons ethniques. Les catholiques anglophones ont toujours été les bienvenus dans leur rang. Ce sont plutôt les non catholiques qui leur causèrent du souci quand est venu le temps de préciser leur rôle dans les syndicats.

Quand la CTCC fait appel au nationalisme des travailleurs pour se développer, elle fait référence non pas à un nationalisme canadien-français, mais au patriotisme et à la fierté des travailleurs canadiens pour qu'ils se dotent de structures syndicales autonomes. Le Canada étant un pays différent des États-Unis, il n'est que normal, fait-on valoir, que les travailleurs canadiens assument eux-mêmes l'orientation de leurs organisations syndicales. C'est pourquoi le vocable « Canada » fait partie du nom de la centrale depuis 1921 et que l'épithète nationale compose l'appellation de ses fédérations, des conseils centraux des villes et de plusieurs syndicats. Elle veut également se distinguer des syndicats internationaux sur d'autres facettes de son action qui témoignent de son nationalisme canadien. Ainsi, elle reprend les revendications des groupes nationalistes canadien-français qui veulent réduire la dépendance du Canada à l'égard de la Grande-Bretagne et faire du Canada un pays bilingue reconnaissant l'égalité entre francophones et anglophones.

En revanche, la centrale rejoint les revendications des syndicats internationaux pour réclamer du gouvernement fédéral la mise en place des grandes mesures de sécurité sociale débattues avant la Deuxième Guerre mondiale (pensions de vieillesse, assurance-chômage, normes minimales du travail). Elle croit que les problèmes sociaux ont acquis une dimension nationale qui nécessite une centralisation à Ottawa. Mais lorsque le gou-

vernement fédéral se lance dans un vaste projet pour empiéter sur les compétences des provinces pendant et après la Guerre, la centrale s'éveille à la défense de l'autonomie provinciale. Mais une fois cette menace écartée, elle montre peu d'ardeur à ce chapitre dans les années 1950 car le gouvernement de l'Union nationale sous la direction de Maurice Duplessis pratique l'immobilisme en matière de sécurité sociale. Ce n'est qu'avec la Révolution tranquille, quand le gouvernement québécois devient résolument interventionniste, que la centrale catholique se porte à la défense des juridictions provinciales.

Pour un Québec fort dans un Canada bilingue

L'élection du gouvernement de Jean Lesage en 1960 change complètement la perception du mouvement syndical à l'égard du nationalisme canadien-français qui baignait jusque-là dans le conservatisme. Le Parti libéral, animé d'une conception de l'organisation sociale bien différente de celle de l'Union nationale, entreprend un vaste éventail de réformes qui nécessitent un accroissement considérable des fonctions de l'État québécois. Des mesures importantes sont mises en œuvre comme la démocratisation du système d'éducation, la mise en place de l'assurance hospitalisation, la création du régime des rentes du Québec et la nationalisation des entreprises hydroélectriques. Plusieurs de ces mesures sont réclamées par les centrales syndicales depuis les années 1950.

L'interventionnisme gouvernemental acquiert rapidement une dimension nationaliste nouvelle qui est liée au contexte de la décolonisation du Tiers-monde. De nombreux travaux dans les années 1960 mettent en évidence l'infériorité socio-économique vivement ressentie par les francophones du Québec. Leur sort est assimilé à celui des pays colonisés qui aspirent à leur indépendance politique. La dépendance économique dont ils souffrent serait alors largement la conséquence de leur dépendance politique. L'État du Québec, seul niveau de gouvernement où les francophones sont majoritaires, devient leur moyen privilégié pour vaincre leur infériorité et combler le « retard » économique du Québec. Une double avenue se dégage alors, soit du côté de l'indépendance politique du Québec, ou encore, à l'intérieur de la fédération canadienne, en octroyant des pouvoirs plus étendus au gouvernement du Québec. Alors que le traditionnel nationalisme canadien-français avait un contenu plutôt culturel, voilà qu'il devient québécois centré sur le territoire du Québec et doté d'une dimension politique nouvelle axée sur le gouvernement du Québec.

Ce nationalisme rencontre la volonté de renforcement de l'État de la gauche intellectuelle et du mouvement syndical. La représentation est développée que la domination nationale des francophones renforce l'aliénation

sociale des travailleurs et travailleuses francophones. Leur infériorité s'expliquerait non seulement pour des motifs socio-économiques, mais aussi pour des raisons de dépendance politique. Le nationalisme apparaît ainsi sous un nouveau jour en étant lié aux idées progressistes et à la gauche étatiste. Le social et le politique se conjuguent pour faire de l'État du Québec l'instrument privilégié de promotion des francophones.

Les deux plus grandes centrales syndicales au Québec, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)⁴, représentant des syndicats pancanadiens et internationaux, de même que la Confédération des syndicats nationaux (CSN, ancienne CTCC qui se déconfessionnalise en 1960), endossent rapidement le nouveau nationalisme québécois au début des années 1960. Non pas l'indépendance du Québec, mais la volonté autonomiste du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral. Ainsi, la FTQ affirme, dès 1961, un certain nombre de prémisses qui marquent un net virage par rapport aux positions exprimées antérieurement par les instances des syndicats internationaux. Assimilant le Québec à la nation canadienne-française, elle se propose de tout mettre en œuvre «pour revaloriser l'État provincial du Québec» en l'invitant à occuper pleinement tous ses champs de compétence et même davantage⁵. La CSN abonde dans le même sens: il n'est que légitime pour le Québec «d'occuper toutes sa juridiction et de sauvegarder les valeurs dont cet État est le dépositaire naturel»⁶.

Pendant ces années, le soutien à l'autonomie provinciale ne débouche pas sur l'adhésion à la souveraineté du Québec, loin de là. La naissance du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) en 1960, qui devient parti politique trois ans plus tard, et la montée d'une gauche nationaliste interpellent les centrales car des militants syndicaux commencent à lorgner de ce côté. Mais elles rejettent vigoureusement cette avenue à cause de ses conséquences économiques: elle se traduirait, pense-t-on, par le chômage et la baisse du niveau de vie des travailleurs. Ce serait, fait remarquer Louis Laberge, président de la FTQ, «une catastrophe pour tous ceux qui ont à gagner leur subsistance»⁷.

Le fédéralisme canadien apparaît assez flexible pour s'accommoder d'un élargissement des pouvoirs du Québec à condition d'être réaménagé et de raffermir le caractère bilingue et biculturel du Canada. Au congrès de 1963, la FTQ «s'engage à revendiquer une révision de la constitution canadienne prévoyant la reconnaissance du statut binational du Canada et une définition claire des pouvoirs et juridictions des États provinciaux»⁸. Le mémoire conjoint de la CSN, de la FTQ et de l'Union catholique des cultivateurs soumis au comité de la constitution de l'Assemblée législative du Québec en 1966 propose un «fédéralisme adapté à la réalité actuelle». Écartant l'option indépendantiste parce que «trop radicale», il suggère des mesures pour renforcer le caractère bilingue du Canada et

invite à une clarification des pouvoirs entre le fédéral et les provinces⁹. En somme, les centrales croient encore possible de réaménager le fédéralisme avec les aspirations autonomistes du gouvernement du Québec.

Le Parti québécois

À partir de 1967, cette vision de l'avenir politique du Québec est mise à mal avec la fondation par René Lévesque du Mouvement souveraineté-association (MSA) qui se transforme, l'année suivante, en parti politique sous le nom de Parti québécois (PQ) avec comme objectif premier l'indépendance du Québec. Le projet de souveraineté, qui est combiné à une association économique avec le reste du Canada, donne une allure de respectabilité que l'idée d'indépendance du Québec n'avait pas jusque-là. Il est accueilli d'autant plus favorablement que son chef, René Lévesque, a été un populaire ministre libéral sous l'administration de Jean Lesage. En outre, le nouveau parti se dote d'un programme socialement progressiste (centre gauche), susceptible de plaire à de nombreux militants syndicaux. Inspiré de l'optique sociale-démocrate, il comprend notamment une extension importante du rôle de l'État en économie et une bonification des programmes sociaux.

Dès la fondation du PQ, plusieurs syndicalistes y jouent un rôle de premier plan bien que le parti refuse toujours de l'entretenir des liens organiques avec le mouvement syndical. En effet, rejetant l'idée d'un parti identifié à une classe sociale particulière, fut-elle celle des travailleurs, il veut se présenter comme le parti de toutes les classes de la société et refuse d'entretenir des liens formels avec des syndicats¹⁰. Pour René Lévesque, le PQ « se situe dans la mouvance d'une social-démocratie à la scandinave, ce qui est le maximum de progressisme pour une gauche sérieuse dans le contexte nord-américain »¹¹.

Au début des années 1970, le nouveau parti obtient un appui populaire important, du moins en termes de suffrages : 22,9 % en 1970, 30,2 % en 1973, ce qui en fait le principal parti d'opposition. Devenu une force politique significative, il commence à se rapprocher des centrales syndicales, notamment à l'occasion de la crise d'Octobre (enlèvement du diplomate James R. Cross) alors que le gouvernement fédéral invoque la loi des mesures de guerre et suspend les libertés individuelles. Comme plusieurs militants syndicaux sont arrêtés, les chefs des trois centrales affichent publiquement un front commun avec René Lévesque et d'autres groupes pour protester contre le gouvernement fédéral¹².

Au même moment, plusieurs signes laissent voir que les militants syndicaux sont attirés par la nouvelle formation politique. Les dénonciations du « séparatisme » cessent à la FTQ et le président Louis Laberge précise dans son discours inaugural au congrès de 1971 que le PQ est la

formation politique qui représente le mieux les aspirations des travailleurs¹³. Pour sa part, le Conseil central de Montréal de la CSN, sous la direction de Michel Chartrand, endosse le PQ lors des élections de 1970 et fait de l'indépendance du Québec un prérequis à l'avènement du socialisme à son congrès de 1972¹⁴. La même année, deux fédérations très importantes affiliées à la FTQ, les Métallurgistes unis d'Amérique et le Syndicat canadien de la fonction publique, donnent officiellement leur support au PQ. Pour Jean Gérin-Lajoie, directeur des Métallos au Québec, l'appui substantiel des syndiqués francophones au PQ lors des élections de 1970 (50 % à son avis) ne laisse pas d'autre choix aux syndicats. Le développement d'une conscience sociopolitique chez les travailleurs passe par la reconnaissance de leur conscience nationale¹⁵. C'est le moment aussi où les centrales rejettent le bilinguisme pancanadien, affirment la primauté du français au Québec et prennent leur distance à l'égard de la formation d'un nouveau parti politique de gauche identifié à la cause des travailleurs¹⁶.

Aux élections de 1973, où le PQ recueille 30 % du suffrage (6 députés uniquement), un sondage montre que 76,1 % des délégués de la FTQ à son congrès tenu la même année ont voté pour ce parti¹⁷. Plus encore, en 1976, la direction de la FTQ recommande de voter pour le PQ parce que son programme se rapproche le plus des revendications du mouvement syndical¹⁸. La souveraineté du Québec n'est pas évoquée car l'opposition demeure encore très forte chez les membres. À la CSN, on est plus réservé envers la formation péquiste car la centrale s'est davantage radicalisée depuis la fin des années 1960 et une faction de ses militants lui reproche son caractère « petit bourgeois ». Elle recommande uniquement de donner une leçon aux libéraux, sans faire référence au PQ.

À la surprise générale, le PQ est élu en octobre 1976 sur un mandat de bon gouvernement avec la promesse de tenir un référendum sur la souveraineté. Après avoir fait adopter plusieurs lois importantes qui répondent aux attentes du mouvement syndical, il amorce la campagne référendaire en fin de mandat, en 1980. Même si la sympathie est forte à son égard, les centrales sont encore loin d'être gagnées à la souveraineté du Québec car les syndiqués sont très divisés sur cet enjeu. Dans la population en général, les sondages de 1977 à 1979 montrent que l'appui à l'indépendance obtient l'appui de moins de 20 % de la population alors qu'une question qui lie la souveraineté à une association économique, comme le propose le PQ, parvient à obtenir le soutien d'un peu moins du tiers de la population¹⁹.

Le référendum de 1980: un appui timoré au OUI

L'opposition à l'égard de la souveraineté est particulièrement sentie à la FTQ qui compte de nombreux syndiqués anglophones et allophones et

qui représente plusieurs syndicats de la fonction publique et parapublique du gouvernement fédéral. La centrale commence à se positionner envers le projet péquiste à son congrès de 1979. En plus de rejeter l'actuel régime constitutionnel, les délégués donnent le mandat à ses dirigeants de s'engager dans le débat référendaire, mais uniquement après avoir tenu un congrès spécial et des consultations sectorielles et régionales²⁰.

Ce congrès spécial, qui réunit 2 200 délégués, est tenu à Québec à la veille du référendum de 1980. Endossant la recommandation du Conseil général, les délégués se prononcent à plus de 90 % pour répondre OUI à la question référendaire. Ce choix est présenté non pas comme un appui au PQ, mais comme une réponse correspondant aux intérêts des travailleurs syndiqués. Le titre du discours du président Louis Laberge est révélateur : *Question nationale, réponse syndicale*. Cependant, la résolution adoptée ne fait pas mention de la souveraineté, ni de l'association économique proposée par le PQ. Selon les documents soumis aux délégués²¹, le OUI s'impose parce que les politiques fédérales ont généralement favorisé les provinces anglophones, tout particulièrement l'Ontario au détriment du Québec. De plus, le système fédéral canadien n'aurait pas répondu aux attentes des Québécois qui aspirent à une clarification et à un rapatriement de juridictions au Québec. Enfin, les francophones profitent moins bien de l'activité économique et vivent une aliénation linguistique. « Pour le travailleur francophone, explique le président Laberge, ne pas être capable de travailler dans sa langue ou être réduit à des postes subalternes à cause de son unilinguisme, c'est être étranger dans son propre pays »²². Cependant, son rejet du fédéralisme canadien ne conduit pas la centrale à proposer à ses membres l'option souverainiste, mais plutôt à suggérer une nouvelle entente constitutionnelle avec le Canada.

Cette proposition est facilitée par la stratégie du Parti québécois de proposer un référendum non pas sur la souveraineté, mais plutôt sur un mandat de la négociation avec le gouvernement fédéral. Il promet de tenir plus tard un deuxième référendum où la population pourra se prononcer sur l'entente négociée. La centrale s'engage donc dans le débat référendaire davantage pour provoquer un déblocage constitutionnel que pour promouvoir l'indépendance du Québec. Cette position facilite sa tâche car de nombreux syndiqués s'opposent à l'indépendance du Québec. Dans son discours inaugural, Louis Laberge explique qu'une réponse positive au référendum ne signifie pas un OUI au Parti québécois, mais un OUI « pour la négociation d'un changement politique majeur et pour une redéfinition des liens entre le Québec et le Canada »²³. Pendant la campagne référendaire, la centrale met beaucoup de ressources à l'appui du camp souverainiste si bien que 70 % de ses membres auraient voté dans l'affirmative au référendum²⁴.

Le cheminement de la CSN emprunte une voie différente, plus éloignée encore de celle du PQ, car elle est plus marquée par une radicalisation de sa critique sociale depuis la fin des années 1960. En septembre 1977, elle forme un Comité d'orientation chargé d'étudier l'option souverainiste. Son rapport, qui est endossé en majeure partie au congrès de 1978, diagnostique l'oppression nationale des Québécois. Cependant, à la différence de celle de la FTQ, elle subordonne la démarche de souveraineté du Québec à l'avènement du socialisme. L'oppression nationale dont souffre le Québec devient une manifestation de l'exploitation capitaliste. Mais, prudent, le document évite de se prononcer directement sur la souveraineté et propose d'organiser une vaste consultation auprès des membres²⁵. Mais la consultation, qui a lieu au début 1979, ne suscite guère l'intérêt.

Au congrès spécial sur la question nationale de juin 1979, le Comité d'orientation reprend la même analyse de la réalité sociale que le premier document en y ajoutant un examen de la stratégie économique du Parti québécois depuis qu'il est au pouvoir. On juge que son action vise davantage à renforcer le capitalisme québécois qu'à protéger les travailleurs. Donc, pas question de faire confiance au PQ comme alternative politique. La solution résiderait plutôt dans l'émergence d'un parti autonome des travailleurs. Enfin, sur la question centrale de l'indépendance, le document laisse entendre qu'il partage cet objectif, mais avec la réserve ambiguë qu'il ne veut pas se prononcer sur une option constitutionnelle. Tout en voulant se distinguer du PQ, on craint aussi qu'un appui direct à la souveraineté ne suscite de la division parmi les syndiqués²⁶. Le congrès adopte la résolution suggérée par le Comité qui demeure vague sur la souveraineté: la démarche pour lutter efficacement « contre l'oppression nationale » devrait s'inscrire dans « l'appropriation par le peuple québécois des pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels... »²⁷.

À l'approche du référendum à la fin de 1979, le Comité d'orientation fait connaître sa position sur le Livre blanc sur la souveraineté-association du PQ. Bien qu'il reproche au projet péquiste d'être incomplet et de ne pas refléter les aspirations des classes populaires, il voit d'un bon œil « sa volonté d'accroître l'emprise du peuple québécois sur ses institutions politiques ». Il ne prend pas formellement position sur le projet de souveraineté-association, laissant cette décision au Conseil confédéral de la CSN, une fois le projet de loi sur la question référendaire adopté par l'Assemblée nationale²⁸.

L'heure de vérité survient à la réunion du Conseil en avril 1980. Au nom de l'exécutif et du Comité d'orientation, le président Norbert Rodrigue fait un plaidoyer pour un OUI critique ou tactique, option retenue par le Conseil central de Montréal (CSN) quelques jours plus tôt. Rappelant que l'oppression nationale du peuple québécois est liée à l'oppression

du capitalisme, il rejette comme solution le fédéralisme renouvelé parce qu'il marquerait « un recul dans la lutte contre l'oppression nationale » et le projet de souveraineté-association du PQ parce qu'il ne change rien de fondamental à la condition des travailleurs. Au final, il suggère néanmoins de voter OUI parce que la démarche du Parti québécois « crée de meilleures conditions pour la construction d'une société nouvelle »²⁹. Son argumentation aurait pu tout aussi bien l'amener à opter pour que la centrale s'abstienne d'intervenir au référendum. D'ailleurs, un amendement proposé en ce sens est rejeté à 66 % par les délégués qui endossent à 97 % la recommandation du président³⁰. La centrale se range donc finalement du côté du OUI au référendum, non pour réaliser la souveraineté en elle-même, mais parce qu'elle facilite la mise en place d'une société socialiste.

Le débat s'est présenté de manière relativement similaire à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), troisième centrale en importance au Québec. Elle regroupe surtout des enseignants avec un effectif de 152 000 membres en 1976³¹. À la fin des années 1960, elle veut s'investir dans l'action sociopolitique et, comme la CSN, radicalise sa critique sociale au début des années 1970. L'idée de l'indépendance du Québec gagne très tôt de nombreux militants. Déjà, en 1973, 42,4 % des membres sont en faveur de la souveraineté-association³². Après l'élection du PQ en 1976, les documents d'orientation de la centrale concluent à la nécessité de l'indépendance du Québec, mais rejettent le projet du PQ parce qu'il ne comprend pas une réforme profonde du système économique et des institutions politiques.

La problématique, imprégnée de l'idée de lutte de classes, se heurte à une forte opposition des membres lors de la consultation organisée parmi les enseignants en avril 1979. C'est à plus de 70 % que les répondants rejettent la position plutôt modérée de lier l'indépendance « à la lutte pour une société que les travailleurs québécois ont à définir (...) en fonction de leurs intérêts »³³. Pour exprimer leur désapprobation, les deux tiers d'entre eux refusent même que la centrale participe au débat sur l'avenir politique du Québec. Au congrès spécial de juin 1979 tenu sur le référendum, c'est l'abstention que choisissent majoritairement les délégués; tout au plus on réaffirme le droit du peuple québécois à l'autodétermination. C'est pourquoi, contrairement aux deux autres centrales, la CEQ reste à l'écart du débat référendaire. Son abstention sur une question aussi importante témoigne du sentiment chez beaucoup d'enseignants que la direction de la CEQ veut contrecarrer le projet péquiste et se sert d'un appui à la souveraineté pour arracher une adhésion au socialisme.

Les deux principales centrales au Québec soutiennent donc le camp du OUI au référendum de 1980. Cependant, elles veulent affirmer une position différente de celle du PQ pour refléter les intérêts de leurs membres et des travailleurs salariés. Leur optique est révélatrice du

cheminement de leur projet plus global de société. La FTQ ne critique pas le Parti québécois, arrime son appui à la souveraineté à son projet de société social-démocrate et insiste sur le lourd bilan du fédéralisme canadien pour le Québec. Pour leur part, la CSN et la CEQ présentent le PQ comme un parti bourgeois et elles optent pour une perspective ancrée dans la construction du socialisme. L'aliénation nationale leur apparaît subordonnée à l'aliénation sociale de la classe ouvrière. En bout de piste, le lien avec le socialisme ne fait pas l'affaire des militants de la CEQ qui refusent à leur organisation de prendre position dans le débat référendaire.

Le support des deux principales centrales au OUI référendaire s'est traduit par des dividendes significatifs pour la cause indépendantiste. Selon l'organe de la FTQ, 70 % des syndiqués-FTQ auraient voté OUI au référendum³⁴. Les sondages scientifiques plus généraux avant le référendum montrent que la probabilité de voter OUI augmente de 10 % par rapport à la moyenne générale dans la population quand au moins un membre du ménage est syndiqué³⁵. C'est néanmoins un échec pour le PQ qui ne recueille que 40,4 % des voix (près de 50 % chez les francophones).

Après l'échec référendaire, le Québec entre dans une période de morosité et de démobilisation sur la question nationale comme sur d'autres enjeux sociaux. Le gouvernement fédéral en profite pour rapatrier unilatéralement la constitution sans l'accord du Québec en 1982. La grisaille est accentuée la même année par l'impact de la plus importante récession économique depuis les années 1930. Frappé par une baisse de ses revenus, le gouvernement du Québec décide alors de sabrer unilatéralement dans les salaires et les conditions de travail de ses 320 000 employés en 1982-1983. Cette décision hypothèque sérieusement l'appui des centrales syndicales au PQ et à l'indépendance du Québec pendant les années 1980. D'ailleurs, dans la population en général, l'appui à la souveraineté s'effrite dans la première moitié des années 1980. Divisé et fatigué après neuf ans de pouvoir, le PQ perd les élections en 1985 au profit du Parti libéral.

L'échec de l'Accord du Lac Meech

Le débat sur l'avenir constitutionnel du Québec n'est vraiment réanimé qu'avec l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990, qui donne un nouveau souffle à l'idée d'indépendance. Cet accord conclu trois ans plus tôt entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces permettait au Québec d'accepter les modifications à la constitution effectuées lors de son rapatriement en 1982. Le Québec dirigé par le Parti libéral a donné son accord en échange de modifications à la constitution qui reconnaissent son caractère distinct et respectaient mieux le caractère fédéral du Canada. L'accord est endossé par l'Assemblée nationale le 23 juin 1987, mais rejeté

par les centrales syndicales parce qu'il ne représentait pas un minimum suffisant pour que le Québec puisse se développer selon ses aspirations. Pour entrer en vigueur, il devait être ratifié également par le Parlement fédéral et les assemblées législatives des neuf autres provinces dans un délai maximum de trois ans. Mais voilà, l'opinion publique au Canada anglais se raidit envers certains aspects de l'Accord à la fin de 1989 et deux provinces refusent de le ratifier, marquant ainsi son échec définitif. Ce rejet est reçu comme une gifle au Québec qui redonne un nouveau souffle à l'idée d'indépendance. Le support à la souveraineté-association dépasse même la barre des 60 % à l'automne 1989 et au printemps 1990³⁶.

Les centrales ne perdent pas de temps pour ranimer la flamme souverainiste. Le 8 avril 1990, le président de la CSN, Gérald Larose, annonce qu'il invitera les délégués au congrès du mois suivant à se prononcer pour l'indépendance et de suggérer la formation d'un vaste forum « des diverses composantes de la société québécoise afin de proposer un projet de Québec indépendant ». C'est sans mal, presque à l'unanimité, que les délégués endossent une résolution indiquant que « le moment est venu pour le Québec de choisir son avenir, d'exercer sa pleine autonomie et son indépendance »³⁷. L'adhésion à l'indépendance du Québec est donc clairement affirmée³⁸. En outre, la résolution comporte une dimension différente par rapport au référendum de 1980 : ce n'est pas un appui « critique » subordonné à son projet de société. La centrale est prête à tenir compte des aspirations des autres composantes de la société québécoise pour définir cette « nouvelle société »³⁹. C'est un changement majeur par rapport à ses prises de position au référendum de 1980.

Du côté de la FTQ, le président Louis Laberge et le secrétaire Fernand Daoust affirment clairement leur adhésion à la souveraineté du Québec le 23 juin 1990, la veille de la Saint-Jean Baptiste, dans un encart publié dans les journaux : « La souveraineté du Québec est une condition indispensable à la construction d'un pays et d'institutions qui répondent aux besoins et priorités de la majorité du peuple québécois »⁴⁰. La décision est ratifiée par le congrès de 1991 où est adoptée une résolution invitant les syndiqués de la FTQ à promouvoir la souveraineté et à travailler activement pour qu'un référendum soit tenu au plus tard à l'automne 1992. L'adhésion à la souveraineté est ainsi beaucoup plus limpide qu'au référendum de 1980 où la centrale supportait la cause du OUI en présentant son appui comme un moyen de provoquer un déblocage constitutionnel.

Le soutien à l'indépendance est également endossé sans ambiguïté de la part de la CEQ qui, lors du référendum de 1980, s'abstenait du débat. Comme pour les autres centrales, la perspective de l'échec de l'Accord du Lac Meech en 1990 provoque l'irritation de ses membres qui, aux trois quarts, sont acquis à la souveraineté du Québec selon un sondage réalisé en mai de la même année⁴¹. Aussi, c'est avec une écrasante majorité que les

délégués au congrès de juin 1990 se prononcent pour que la centrale, non seulement appuie, mais « milite en faveur de l'indépendance nationale du Québec ». Sa démarche est bien différente de celle proposée lors du référendum de 1980 où ses dirigeants voulaient lier la souveraineté à un projet de société associé à « la lutte des travailleurs ».

Les arguments invoqués à l'appui de la cause souverainiste reposent sur l'idée que le Québec forme depuis longtemps une société distincte, une « nation véritable », qui a le droit « d'organiser sa vie collective en fonction de sa spécificité »⁴². De plus, comme les perceptions entre le Canada anglais et le peuple québécois sont contradictoires sur des questions fondamentales et compte tenu des nombreuses rebuffades subies par le Québec, il apparaît impossible d'obtenir des améliorations substantielles de la constitution canadienne. En conséquence, seule l'indépendance permettra de doter le Québec d'une constitution qui garantit les droits fondamentaux, individuels et collectifs. La centrale exige donc un référendum au plus tôt et inclut même la promotion de la souveraineté dans ses statuts en 1992⁴³.

L'échec attendu de l'Accord du Lac Meech en 1990 détermine donc les trois centrales à appuyer clairement l'indépendance du Québec et les rapproche donc du Parti québécois avec lequel elles fondent le Mouvement Québec 1991 afin de forcer le gouvernement à tenir un référendum le plus tôt possible.

La perspective de l'échec de l'Accord cause aussi beaucoup de remous au niveau politique. Lucien Bouchard, ministre important dans le cabinet conservateur, démissionne en mai 1990 et forme un parti souverainiste œuvrant au niveau fédéral, le Bloc québécois. En politique québécoise, le Parti libéral, fortement ébranlé dans ses convictions fédéralistes, institue, en septembre 1990, une commission parlementaire élargie sur l'avenir constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, chargée d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler des recommandations à l'Assemblée nationale. En font partie le premier ministre Bourassa, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, 16 députés et, fait inusité, des personnes issues surtout de milieux socio-économiques dont les présidents des trois grandes centrales syndicales.

Les mémoires bien étoffés que soumettent la FTQ, la CSN et la CEQ à la Commission sont empreints du vif ressentiment découlant du rejet de l'Accord du Lac Meech par le Canada anglais et de l'éventualité jamais aussi favorable que la population opte pour la souveraineté. Parmi les arguments invoqués, sont énoncés ceux qui animent fondamentalement le PQ et les groupes nationalistes. Le peuple québécois forme une nation qui est bafouée depuis la Conquête de 1760; seule l'indépendance permettra d'assurer son plein épanouissement. Ainsi, le mémoire de la FTQ évoque que la centrale adhère principalement à la souveraineté « parce que le

Québec est notre seul pays, que nous voulons l'occuper et le proclamer, parce que c'est normal qu'un peuple ait un pays et que le Canada sera toujours le pays des autres»⁴⁴. Pour la CSN, il est primordial de sortir du «carcan fédéral» afin que le Québec puisse «se gouverner en fonction de sa spécificité» et «maîtriser adéquatement la poursuite de son développement culturel, social économique et politique»⁴⁵. Et la CEQ de plaider que le régime fédéral est un obstacle au développement du Québec et que l'indépendance est indispensable pour que le Québec puisse se développer comme une société démocratique moderne⁴⁶.

La CSN et la FTQ sentent le besoin également de préciser que leur appui à la souveraineté n'est pas lié étroitement à leur projet de société. Le mémoire de la FTQ explique qu'il ne faut pas confondre statut constitutionnel et projet de société. Il n'exige pas l'avènement d'une société social-démocrate en échange du soutien de la centrale à la souveraineté⁴⁷. Le mémoire de la CSN abonde dans le même sens: son adhésion «n'est pas conditionnelle à l'acceptation intégrale, pour toutes les autres forces en présence au Québec, de son projet social»⁴⁸. La centrale ne situe donc plus son appui à l'indépendance dans une stricte perspective syndicale ou en prenant le parti de la seule classe ouvrière. Elle est prête à tenir compte du point de vue des autres composantes de la société. C'est un changement majeur par rapport à ses prises de position au référendum de 1980⁴⁹. Pour les trois centrales, l'appui la souveraineté est maintenant interprété comme créant un environnement plus favorable pour édifier une société qui corresponde aux valeurs démocratiques et de justice sociale qu'elles privilégient.

Au début de 1991, le cheminement du gouvernement québécois correspond aux attentes du mouvement syndical. En mars, le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, signé par le premier ministre Robert Bourassa, recommande l'adoption d'une loi qui prévoit un référendum sur la souveraineté dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral et les provinces ne présenteraient pas d'offre d'une réforme en profondeur du régime fédéral⁵⁰. Une loi en ce sens est adoptée le mois suivant, mais le doute s'installe chez les centrales à l'automne que le premier ministre veuille véritablement consulter la population sur la souveraineté.

En août 1992, il participe à des négociations constitutionnelles réunissant les premiers ministres du Canada et des provinces qui aboutissent à l'Accord de Charlottetown qui représente pour le Québec un affaiblissement par rapport à l'Accord du Lac Meech. Le premier ministre s'engage à le présenter pour approbation à la population québécoise dans un référendum que le gouvernement fédéral organisera également dans le reste du Canada. Cette entente est combattue par les trois centrales parce qu'elle ne reconnaît pas le caractère national spécifique du Québec et constitue ainsi un frein à la démarche d'affirmation du peuple québécois⁵¹. L'entente

est refusée au référendum par la population du Québec et du reste du Canada, mais pour des raisons opposées. Les offres sont jugées insuffisantes au Québec et trop généreuses pour le Québec au Canada anglais⁵².

Le référendum de 1995 : un appui clair à la souveraineté

Le référendum tant attendu vient trois ans plus tard, en octobre 1995, après l'élection du Parti québécois, l'année précédente. En janvier 1995, les trois centrales se joignent avec d'autres organismes à la coalition *Partenaires pour la souveraineté*, qui n'a pas de lien avec le PQ et qui a pour objectif de convaincre la population de la nécessité de la souveraineté. Pendant le débat référendaire, elles sont soucieuses d'affirmer leur indépendance à l'égard du PQ. Leur argumentaire reprend les motifs du camp du OUI de favoriser la souveraineté, mais en privilégiant les aspects associés à leur orientation sociale.

L'engagement de la FTQ au côté du OUI est fondé, explique le président Daoust, « autant sur la volonté de donner un pays au peuple que nous sommes, que sur le désir de bâtir une société généreuse, une société différente, une société sociale-démocrate »⁵³. Ce projet serait plus susceptible d'être réalisé dans un Québec indépendant parce que le Québec est une société plus progressiste que le reste du Canada et que la division des compétences entre le fédéral et les provinces empêche la cohérence dans des dossiers importants comme l'adoption d'une politique de plein-emploi, la planification du développement industriel et le développement régional⁵⁴.

Le mémoire de la CSN à la Commission nationale élargie sur l'avenir du Québec reprend son mémoire à la Commission Bélanger-Campeau. Partant du principe que le Québec forme une nation qui s'est constituée depuis quatre siècles, il évalue que son histoire est une lutte pour contrôler sa destinée, d'abord contre la domination coloniale, puis contre les politiques centralisatrices fédérales. Le rapatriement de la constitution en 1981 a réduit les pouvoirs du Québec et les échecs des accords du Lac Meech et de Charlottetown ont montré l'impossibilité de réformer en profondeur le fédéralisme. Pour mettre fin à l'oppression que vit la nation québécoise, il importe donc que le Québec ait « les moyens d'assumer et d'orienter lui-même son développement selon ses valeurs et ses priorités »⁵⁵, c'est-à-dire qu'il devienne un État politiquement indépendant. Et, encore une fois, la centrale confirme que son adhésion à la souveraineté « n'est pas conditionnelle à l'acceptation intégrale de son projet social par toutes les autres forces en présence au Québec ». Elle évalue que la souveraineté « mettra en place des conditions non seulement favorables mais nécessaires à la réalisation de plusieurs revendications portées par les organisations syndicales et populaires »⁵⁶.

La CEQ met en relief à cette occasion dix motifs légitimes qui la pousse à vouloir réaliser la souveraineté : assumer l'identité nationale du peuple québécois, proclamer ses droits collectifs, sortir de l'impasse constitutionnelle, contrôler pleinement l'État démocratique du Québec, se doter d'un gouvernement ayant une meilleure efficacité politique et administrative que le système fédéral, maîtriser l'éducation et la formation de la main-d'œuvre, orienter le développement économique, prendre en main nos politiques sociales, défendre et promouvoir la langue et la culture française et assurer le rayonnement international du Québec⁵⁷. L'indépendance lui apparaît comme une « condition essentielle, quoique non suffisante par elle-même, à la réalisation d'un projet de société démocratique et progressiste »⁵⁸.

Lorsque la campagne référendaire est finalement déclenchée à l'automne 1995, les trois centrales jettent tout leur poids dans la bataille. Pour le président de la CSN, Gérard Larose, sa centrale ne milite pas pour un Québec souverain, « replié sur lui-même, frileusement resserré autour de valeurs passivistes » et xénophobes, mais parce qu'elle y voit « une condition incontournable » dans la construction « d'une société de justice où s'épanouiront les droits et les libertés » et qui sera « soudée par une langue commune, le français »⁵⁹. Le 30 octobre, le OUI est défait, mais par une très faible marge (54 288 votes); les sondages montrent que près de 60 % des francophones ont voté dans l'affirmative⁶⁰.

Le résultat serré laisse espérer aux centrales qu'un nouveau référendum sur la souveraineté puisse être finalement victorieux dans l'avenir. Mais les événements se chargent rapidement de leur faire perdre cet espoir. Dès 1996, la décision du gouvernement péquiste de rouvrir les conventions collectives des secteurs public et parapublic provoque l'indignation. Elle est un ingrédient important qui les détermine à se retirer du mouvement *Partenaires pour la souveraineté* en 1998. D'autre part, le recul de l'appui à la souveraineté dans la population durant les années subséquentes ne les incite pas à revenir sur ce sujet. Même le PQ met un éventuel référendum entre parenthèses lors des élections de 1998, 2003 et 2007, attendant un support plus large à la souveraineté dans la population.

Même si elles se font plus discrètes, l'option souverainiste n'est pas rejetée par les centrales, loin de là. La FTQ donne son appui au PQ et au Bloc québécois lors d'élections provinciales et fédérales. En octobre 2002, le Conseil consultatif sur l'action politique de la FTQ fait reposer son action politique sur le projet de société social-démocrate et la promotion de la souveraineté du Québec⁶¹. Pour sa part, la présidente de la CSN, Claudette Charbonneau, rappelle en 2007 que son organisation est toujours souverainiste, mais sans être « référendiste »⁶². Elle entend par là, qu'avant de penser à un référendum, il faut convaincre la population de son utilité. Et dans cette démarche, les centrales laissent entendre que ce

n'est pas leur rôle de faire la promotion d'une option politique, mais au Parti québécois de s'en charger. Elles placent le sujet au congélateur dans l'attente d'un dégel qui leur apparaît de plus en plus lointain.

*
* *

Depuis que les institutions syndicales sont porteuses d'un projet global de société, elles ont été amenées à devoir se situer par rapport au sentiment d'appartenance nationale des Franco-québécois. Elles ont dû composer avec des problématiques comme la place des Canadiens français dans le Canada, le sort de la langue française, les rapports entre le Québec et le Canada et l'aspiration à l'indépendance politique du Québec. Notre recherche montre qu'elles ont analysé ces différentes composantes du nationalisme à travers le prisme des intérêts de leurs membres et l'avancement des travailleurs salariés.

Jusqu'à la Révolution tranquille, alors que le nationalisme canadien-français était associé à un courant conservateur méfiant du rôle de l'État, les instances des syndicats internationaux et des syndicats catholiques attendent du gouvernement fédéral les grandes mesures de sécurité sociale. Elles ne sont guère sensibles à l'idée d'autonomie provinciale puisque le gouvernement du Québec se montre très lent à les mettre en place. Tout change dans les années 1960 avec l'émergence d'un nouveau nationalisme qui se situe non plus à droite, mais à gauche de l'échiquier politique. Il est associé à un élargissement important du rôle étatique dans un large éventail de secteurs. C'est ce nationalisme qui inspire le gouvernement libéral de 1960 à 1966 et celui qui guide le programme et les réalisations du Parti québécois de 1976 à 1980.

Les centrales syndicales l'endossent jusqu'à soutenir l'indépendance du Québec car elles y voient une avancée pour leurs membres et la condition des travailleurs salariés. Elles tiennent à affirmer une position différente de celle du Parti québécois afin de situer leur appui dans une optique syndicale. Au référendum de 1980, la FTQ accole son soutien au OUI référendaire à son projet de société social-démocrate tandis que la CSN voit dans un Québec indépendant un meilleur environnement « pour la construction d'une société nouvelle » qu'elle veut socialiste et plus démocratique⁶³. Quant à la CEQ, les documents d'orientation laissent voir au départ qu'elle se propose d'associer la souveraineté au socialisme. Mais les membres s'y refusent, préférant que leur centrale s'abstienne du débat.

Le lien entre l'appui à la souveraineté et le projet de société des centrales est présent au référendum de 1995. Ainsi, la FTQ voit dans la souveraineté du Québec « un moyen indispensable en vue de nous aider à

réaliser notre projet de société social-démocrate, axée sur le plein-emploi et une plus grande justice sociale»⁶⁴. Et pour la CSN, l'indépendance permettra d'édifier graduellement «une société nouvelle», «plus équitable, plus démocratique et plus solidaire», «consciente des droits et besoins des travailleuses et des travailleurs»⁶⁵. Mais les centrales sont moins exigeantes qu'au référendum de 1980 pour appuyer la souveraineté. Leur adhésion n'est pas conditionnelle à l'acceptation de leur vision sociale et elles se présentent comme une des composantes de la société québécoise prêtes à des compromis avec les autres groupes sociaux. Ce revirement n'est pas sans lien avec l'affaiblissement du mouvement syndical et une critique sociale beaucoup plus modérée depuis la fin des années 1980⁶⁶.

La souveraineté leur apparaît donc non comme une occasion pour imposer leur projet de société mais comme une étape qui facilitera l'avènement d'une société plus réceptive aux valeurs qu'elles défendent. L'édification d'une société progressiste serait plus facile dans un Québec indépendant que dans le cadre du fédéralisme canadien. Le fait que le Parti québécois se situe à gauche de l'échiquier politique facilite certainement ce rapprochement. Ainsi, la souveraineté n'est plus une fin en soi pour mettre en place une société progressiste, mais un moyen d'y parvenir. C'est en ce sens que les centrales subordonnent leur engagement envers l'indépendance à la défense de leurs membres et des travailleurs salariés.

Notes et références

1. Un abrégé de ce texte est publié dans *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme au Québec*, tome 2, sous la direction de Robert Comeau, Jean-Philippe Courtois et Denis Monière, à paraître chez VLB éditeur en 2012. Nous tirons bon nombre d'informations et des passages de nos textes parus sur le nationalisme et le syndicalisme au Québec dans : *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, Vlb éditeur, 2008, 385 p. Ils proviennent des chapitres intitulés «Les trois âges du nationalisme à la CSN» (p. 139-179), «La défense de l'autonomie provinciale en matière de politiques sociales, le cas de la CTCC, 1921-1960» (p. 181-193), «La représentation du nationalisme à la FTQ et dans les instances politiques des unions internationales, 1897-2007» (p. 195-231), «Les unions internationales au Québec et l'autonomie provinciale, 1905-1960» (p. 233-264).
2. Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec...*, *op. cit.*, p. 200-208.
3. *Ibid.*, p. 140-149.
4. La FTQ n'est pas à proprement parler une centrale syndicale puisqu'elle est une fédération provinciale dépendante juridiquement du Congrès du travail du Canada. Mais elle se comporte au Québec comme une centrale syndicale et elle acquiert de plus en plus d'autonomie à l'égard du CTC à partir des années 1970. C'est un autre reflet du nationalisme québécois qui l'anime.

5. FTQ, Congrès du 23-25 novembre 1961, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds de la FTQ, boîte 2420, 100P-640/74.
6. CSN, *Procès-verbal du congrès*, 1964, p. 133.
7. *Le Devoir*, 25 novembre 1963, p. 3.
8. *Le Monde ouvrier*, décembre 1963.
9. CTCC/FTQ/UCC, *Mémoire conjoint de la CSN, de la FTQ et de l'UCC au Comité de la Constitution de l'Assemblée législative du Québec*, avril 1966, p. 6 et 19. Pierre Elliot Trudeau a préparé la première version de ce mémoire qui était fortement anti-indépendantiste. D'autres rédacteurs se sont joints par la suite pour le nuancer (Pierre Vadeboncoeur, *Souvenirs pour demain*, supplément de *Nouvelles-CSN*, avril 1990, p. 47).
10. Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976, p. 204-210.
11. *La Presse Plus*, 7 janvier 1984, p. 2; René Lévesque, *La Passion du Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, p. 185-188.
12. Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970. Le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Montréal, Méridien, 1990, 226 p.
13. *Le Devoir*, 3 décembre 1971.
14. Voir Stéphanie Poirier, *Le Conseil central des syndicats nationaux de la CSN à l'heure de la radicalisation syndicale, 1968-1978*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2005.
15. Rapport moral de Jean Gérin-Lajoie, directeur au Québec du Syndicat des Métallos, 1972, dans Jean Gérin-Lajoie, *La lutte syndicale chez les Métallos*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 123.
16. Jacques Rouillard, «Le rendez-vous manqué du syndicalisme québécois avec un parti des travailleurs», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, no. 2, automne 2010, p. 161-182.
17. *Québec Presse*, 9 décembre 1973, p. 17. À ces élections, une dizaine de militants de la FTQ sont devenus candidats du Parti québécois (François Cyr et Rémi Roy, *Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale*, Éditions coopératives Saint-Martin, 1981, p. 145).
18. *Le Monde ouvrier*, décembre 1976; *Le Devoir*, 27 octobre 1976, p. 8; 4 novembre 1976, p. 11, 11 novembre 1976, p. 12.
19. Maurice Pinard, Robert Bernier et Vincent Lemieux, *Un combat inachevé*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 32; Édouard Cloutier, Jean H. Guay, Daniel Latouche, *Le virage. L'Évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, p. 52-53.
20. FTQ, *Procès-verbal du 16^e congrès*, Québec, 26-30 novembre 1979, p. 33-35. Voir à ce sujet François Cyr et Rémi Roy, *op. cit.*, p. 195-198; Louis Fournier, *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, Montréal, Ed. Québec/Amérique, 1994, p. 159-165
21. FTQ, *La FTQ et la question nationale*, 2^e congrès extraordinaire, Québec, 19 avril 1980, 33 p.; *Déclaration de politique et recommandation du Conseil général sur la question nationale*, 2^e congrès extraordinaire, Québec, 19 avril 1980, 10 p.
22. *Le Devoir*, 21 avril 1980, p. 6; *Le Monde ouvrier*, mai 1980, p. 2-6; Discours inaugural de Louis Laberge, *Question nationale, réponse syndicale*, Québec, avril 1980 (2^e congrès extraordinaire), p. 5.
23. Discours inaugural de Louis Laberge..., *op. cit.*, p. 10.

24. *Le Monde ouvrier*, juin 1980, p. 8.
25. CSN, « Pour les droits et libertés des travailleurs et de leurs organisations, être présents dans la lutte contre l'oppression nationale », dans *Procès-verbal du 49^e congrès de la CSN*, 1978, p. 149-191.
26. *Le Travail*, été 1979, p. 9, 18-19. Voir à ce sujet Ralph Peter Güntzel, *Trade unions and Separatism in Québec. The Confédération des syndicats nationaux, the Idea of Independence, and the Sovereignist Movement, 1960-1980*, Augsburg, AV-Verlag, 1993, p. 110-134; Ralph Peter Güntzel, « Pour un pays à la mesure des aspirations des travailleurs québécois. L'aile socialiste du mouvement syndical québécois et l'indépendantisme », dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les nationalismes au Québec des XIX^e au XX^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 153-165; Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*, Montréal, Centre de formation populaire/Vie ouvrière, p. 134-135; 142-147; Paulo Picard, « Évolution du nationalisme à la Confédération des syndicats nationaux », *L'Action nationale*, LXXXIII, 3, mars 1993, p. 373-384; Jean-Claude Roc, *La CSN et le mouvement nationaliste québécois (1974-1990)*, mémoire de maîtrise (sociologie), UQAM, 1992, p. 78.
27. CSN, *Procès-verbal du congrès spécial*, 1^{er}-3 juin 1979, p. 138 et 147.
28. « Analyse du Livre blanc sur la souveraineté association », *Le Travail*, décembre 1979, p. 20.
29. CSN, *Procès-verbal du Conseil confédéral*, 11 avril 1980, p. 924-931.
30. *Le Devoir*, 11 avril 1980, p. 10, 12 avril 1980, p. 7; *La Presse*, 12 avril 1980, p. A2.
31. Voir Josée Lefebvre, *La CEQ et la question nationale, des années 1960 à 1992*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1996, 138 p.; Ralph P. Güntzel, « The Centrale de l'Enseignement du Québec and Quebec Separatist Nationalism, 1960-80 », *Canadian Historical Review*, 80, 1, mars 1999, p. 61-82; Henri Laberge, « La CEQ et la question nationale », *L'Action nationale*, 84, 7, septembre 1994, p. 1024-1046.
32. CEQ, *Sondage, XXIII^e congrès*, 1973, p. 3. Plusieurs enseignants font partie de la députation péquiste en 1976.
33. CEQ, *Décisions du XXVI^e congrès de la CEQ*, 1978, question 45; « La question nationale », *Ligne directe*, mai-juin 1979, p. 11 et 20.
34. *Le Monde ouvrier*, juin 1980, p. 8.
35. André Blais et Richard Nadeau, « La clientèle du OUI », dans Jean Crête (dir.), *Comportement électoral au Québec*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1984, p. 329.
36. Édouard Cloutier et al., *Le virage. L'Évolution de l'opinion publique...*, op. cit., p. 65-66.
37. CSN, *Procès-verbal du congrès*, 1990, p. 74 et 221; *La Presse*, 9 mai 1990, p. A4; *Le Devoir*, 9 mai 1990, p. 3;
38. L'option souverainiste jouit alors d'un large appui dans ses rangs: 80% des syndiqués appuient sa démarche selon un référendum tenu au début de 1991 auprès de 40 000 membres (*Nouvelles CSN*, 29 mars 1991, p. 13).
39. CSN, *Procès-verbal du congrès*, 1990, p. 88.
40. *La Presse*, 23 juin 1990, p. A8.
41. CEQ, Conseil général, information, *Sondage auprès des membres sur la question constitutionnelle*, 24 mai 1990, A8990-CG-088.

42. CEQ, *Décisions du 32^e congrès*, juin 1990, p. 17-18.
43. *Le Devoir*, 30 juin 1992, p. 1. Cet ajout sera biffé par la suite. Les statuts adoptés en 2009 ne font pas référence à la souveraineté du Québec. Dans sa déclaration de principes de 2003 et 2009, la centrale se limite « à défendre et à promouvoir le droit à l'autodétermination du peuple québécois ».
44. FTQ, *Mémoire présenté par la FTQ à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, novembre 1990, p. 2.
45. L'option souverainiste jouit alors d'un large appui dans ses rangs : 80 % des syndiqués supportent sa démarche selon un référendum tenu au début de 1991 auprès de 40 000 membres (CSN, *Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec*, Mémoire de la CSN à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, p. 25).
46. CEQ, Mémoire de la CEQ « Indépendance nationale et souveraineté populaire » à la Commission parlementaire élargie sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, 106 p.
47. FTQ, *Mémoire présenté par la FTQ à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel...*, p. 4.
48. CSN, *Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec...*, *op. cit.*, p. 15.
49. Voir aussi : CSN, *Suite de la Commission Bélanger-Campeau : Poursuivre la marche vers l'indépendance*, document soumis au Conseil fédéral de la CSN, 17 mai 1991, *Procès-verbal du Conseil fédéral*, 17 mai 1991, p. 628.
50. François Rocher, « Le dossier constitutionnel : l'année des consultations et des valse-hésitations », dans Denis Monière (dir.), *L'année politique au Québec 1991*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, p. 90-92.
51. *Le Monde ouvrier*, octobre 1992, 8 p ; CSN, États généraux de la CSN sur le référendum, *Non. Le Québec n'est pas une province comme les autres. 10 bonnes raisons de voter NON*, 19 septembre 1992, 8 p. ; CEQ, Conseil général, proposition, *La position de la CEQ dans le référendum sur l'entente constitutionnelle : un NON conforme à nos orientations*, 14 septembre 1992, 8 p.
52. Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 288-292.
53. FTQ, *Discours du président*, congrès de 1993, p. 12.
54. FTQ, *Plus qu'un OUI, un pays, Référendum 1995, La souveraineté et notre projet de société*, 1995, 7 p.
55. CSN, *Un choix clair pour la CSN : La souveraineté du Québec*, mémoire de la CSN soumis à la Commission nationale élargie sur l'avenir du Québec, mars 1995, p. 18.
56. *Ibid.*, p. 20 et 141.
57. CEQ, *Mémoire à la Commission nationale sur l'avenir du Québec*, mars 1995, p. 2, et p. 40-43.
58. *Ibid.*, p. 5.
59. Gérald Larose, « Le OUI de la CSN. Le Québec qu'il nous faut », *Le Devoir*, 16 octobre 1995, p. A9.
60. Avec un taux de participation très élevé (93,5 %), le résultat du référendum donne 49,4 % pour le OUI et 50,5 % pour le NON (Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 306).
61. Discours du président Henri Massé, 27^e congrès de la FTQ, 2004, p. 7.

62. *Perspectives CSN*, juin 2007, p. 3.
63. CSN, *Procès-verbal du Conseil confédéral*, 11 avril 1980, p. 924-931.
64. FTQ, *Plus qu'un OUI. Un pays!*, Référendum 1995, Plan d'action, p. 5.
65. CSN, *Un choix clair pour la CSN: La souveraineté du Québec*, mémoire de la CSN soumis à la Commission nationale élargie sur l'avenir du Québec, mars 1995, p. 15 et 20.
66. Jacques Rouillard, *Le Syndicalisme québécois...*, *op. cit.*, p. 216-217, et p. 226-234.